

# ATB

## AIDE TECHNIQUE BENEVOLE

Promotion du Commerce Equitable : 21, Avenue de Verdun – 74100 ANNEMASSE  
Siège Social : 5, Rue du Buet – 74100 ANNEMASSE – Tél. fax : 04 50 38 89 48 - E-mail : pierre.kakpo@wanadoo.fr

### BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DE L'ASSOCIATION ATB – FRANCE

tirage 1000 ex.

N° 29  
sept. 2003



#### LES COMMUNIQUES « ENCORE TOUT CHAUDS » DE L'ETE 2003



#### PARTICIPATION DE LA VILLE D'ANNEMASSE AU PROJET INITIE PAR ATB AU BENIN - DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2003



Le Conseil Municipal d'Annemasse, représenté par son Maire, Monsieur Robert Borrel, a voté à l'unanimité, le 3 juillet 2003, une prise de participation sous forme de subvention de **7 500 Euros par an entre 2003 et 2006 (inclus)**.

Une convention a donc été signée entre l'association « Aide Technique Bénévole » et la Ville d'Annemasse le 18 juillet 2003.

En effet, considérant :

- l'importance et l'utilité de l'action de l'association dont les **objectifs correspondent à la politique municipale en matière de relations internationales**,
- L'intérêt public du **rôle éducatif et formateur** joué auprès des citoyens annemassiens par les bénévoles locaux, particulièrement par des actions d'information et de sensibilisation locales (à titre d'exemple : bulletins périodiques de l'ATB, expositions, fête du commerce équitable ...),
- L'intérêt public des **échanges** entre Annemassiens et Africains (échanges de jeunes avec le Bénin et relations avec le Rwanda),

La Ville d'Annemasse a décidé d'apporter son soutien à l'action de l'ATB.

En contrepartie, l'association fournira régulièrement à la Ville des comptes-rendus de son activité (bilan d'activité annuel, bilan comptable etc...).

Enfin, ajoutons que la Ville d'Annemasse a octroyé cette subvention à l'ATB - FRANCE pour aider l'ATBD - Bénin à constituer le fonds de roulement nécessaire au démarrage du projet « jus de fruits ».

C'est pourquoi une convention sera également signée entre ATB-FRANCE et ATBD-BENIN.

#### LABELLISATION DES « FRUITS DE LA SOLIDARITE » ET UTILISATION DE LA MARQUE « MAX HAVELAAR » - CONTRAT DE LICENCE SIGNE LE 3 JUILLET 2003 -

L'association **MAX HAVELAAR, FRANCE** - siège social Montreuil-Sous-Bois - représentée par son Directeur, Victor FERREIRA, a signé, le 3 juillet 2003 le contrat de licence no 03 - 11 avec la **S.A. Thomas LE PRINCE** siège social Vallières - représentée par son Directeur Général, Thomas LE PRINCE. En effet, selon les termes du contrat de licence, et considérant :

- que la labellisation du commerce équitable est un mécanisme indépendant visant à **aider les producteurs défavorisés** de certaines denrées en provenance des pays en voie de développement,
- que la Marque est le seul label de commerce équitable en FRANCE garantissant la **conformité d'un produit aux Standards de commerce équitable de FLO** (Fair trade Labelling Organisation),
- que l'objectif de l'association Max Havelaar FRANCE (loi 1901) a pour objectifs de **lutter contre la pauvreté**, et à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés producteurs des produits couverts par les standards de FLO,
- et que la société SA. THOMAS LE PRINCE souhaite utiliser la Marque pour la commercialisation de produits pour lesquels existent des standards de commerce équitable de FLO,



par ce contrat, Max Havelaar-FRANCE octroie au concessionnaire, la SA Thomas Le Prince, un « droit incessible, intransmissible et non exclusif à l'utilisation de la Marque ».

Les confitures « Les Fruits de la Solidarité » seront donc désormais labellisés « Max Havelaar » !

Toutes nos félicitations au nouveau concessionnaire, la SA Thomas le Prince !

**FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES OBTENUS  
AUPRES DE L'AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE  
DE LA FRANCOPHONIE (AIF - PARIS)**

ATB a produit, en son temps, les preuves tangibles d'un financement déjà obtenu afin que notre partenaire TECH-DEV puisse faire, en faveur du projet « jus », une demande de financements complémentaire à l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF - Paris) : ainsi, avons-nous produit les justificatifs (apport des souscripteurs ATB, prêt du Crédit Agricole et de la S.A. Thomas Le Prince) pour espérer obtenir une subvention.



Encore merci à tous pour votre apport, car, le 3 juin 2003, le comité de sélection des demandes de financements de L'AIF a émis un avis favorable en faveur du projet « jus » en accordant une subvention de

25.300 €, sur un investissement total de 105.000 €

Ainsi, 17.300 € seront affectés à l'achat des outils de production et de formation ; 8000 € seront attribués à notre partenaire TECH-DEV, chargé, comme pour le séchage, du suivi du projet et de la commercialisation des jus de fruits « mixtes ».

*De gauche à droite de la photo : T. Guedegbé, Directeur du Programme Spécial de Développement à l'AIF - PARIS ; R.M. Bienvenue, Assistance de direction à l' AIF - PARIS ; P. Kakpo et, à l'arrière plan : H. de Beaumont (TECH-DEV) - PARIS - juillet 2003 -*

**BALARAMA PRODUCTION,  
FABRICANT CREATEUR DE BARRES CEREALES  
(N° 3 EN FRANCE) A MIS AU POINT UNE RECETTE  
A BASE DE CEREALES/MANGUES/ANANAS SECHES**

Pascal SCHAFFNER de BALARAMA PRODUCTION (à droite de la photo), fournisseur du commerce équitable et de Monoprix pour les barres céréalières (minceur, bio, sport, grignotage ...) a mis au point de délicieuses barres à base de fruits tropicaux séchés, (ananas, mangues issus du commerce équitable).



Par ailleurs, le Directeur commercial de Balarama a donné son accord de principe pour une prise de participation financière destinée à améliorer le

conditionnement des fruits séchés du Bénin pour une diffusion nationale dans les grandes et moyennes surfaces, ainsi que dans les boutiques.

*De droite à gauche de la photo: Pascal Schaffner, Directeur Commercial de BALARAMA PRODUCTION - TOURS ; Pierre Kakpo (ATB) et Hubert de Beaumont (TECH-DEV) - PARIS - juillet 2003 -*

**ET LE JUS D'ANANAS « MADE IN BENIN » ?  
A QUAND LE MARIAGE AVEC LE JUS DE POMME  
OU DE POIRE DE LA S.A. THOMAS LE PRINCE ?**



Le retard dans la cérémonie qui célébrera prochainement l'heureux mariage de Pomme et Ananas est à



mettre sur le compte de « l'habit du marié qui n'est pas encore prêt » (une fois n'est pas coutume !).

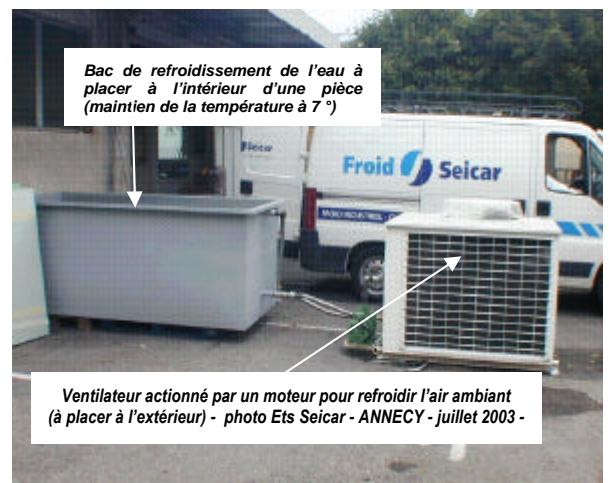
Le propos fait sourire. En réalité, produire du jus d'ananas en climat tropical et dans un pays en voie de développement n'est pas une mince affaire. L'ananas, fruit particulièrement enzymatique, réagit en peu de temps à l'air, à la chaleur, à l'humidité et, bien - sûr, aux bactéries. Produire du jus d'ananas dans un pays tropical n'est donc pas aussi simple que de produire du jus de pomme en automne et en climat tempéré.

D'où la réflexion des différents partenaires occidentaux quant à la nécessité :

- ⇒ de travailler très rapidement le fruit,
- ⇒ de faire deux pasteurisations au lieu d'une,
- ⇒ de refroidir le jus d'ananas immédiatement après l'avoir chauffé à 85 °, afin de conserver toutes ses vitamines et qualités gustatives,

sans pour autant installer du matériel trop sophistiqué qui consommerait l'énergie (eau, électricité) dont le Bénin fait déjà l'économie.

Suite à cette réflexion, un bac de refroidissement des poches a été construit par les Ets. GILSON. Ce bac, livré avec des plaques ISOVER à poser sur place autour du bac, maintiendra l'eau à 7 ° à circuit fermé, et refroidira le jus contenu dans les poches.



*Bac de refroidissement de l'eau à placer à l'intérieur d'une pièce (maintien de la température à 7 °)*

*Ventilateur actionné par un moteur pour refroidir l'air ambiant (à placer à l'extérieur) - photo Ets Seicar - ANNECY - juillet 2003 -*

Encore tous nos remerciements à Thomas Le Prince qui accepta de faire une deuxième avance sur les prochaines livraisons de jus d'ananas (prévues cette fois pour fin 2003) afin de financer le matériel et l'expédition de celui-ci par bateau.

L'envoi d'un container fut, pour ATB, l'occasion d'expédier également tabliers, bottes de caoutchouc et gants réglementaires pour le personnel, ainsi que produits de nettoyage, sachets d'emballage etc...